



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNE PAR LE  
SOUSSIGNÉ, QUE:**

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI A ADOPTÉ À  
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2018

Lors d'une réunion tenue le 24 avril 2018, le conseil municipal a adopté le  
règlement intitulé «Règlement numéro 2018-04 Règlement d'emprunt au  
montant de 3 500 000\$ Tarif pour modification au règlement d'urbanisme,

- Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

LEDIT REGLEMENT EST DISPONIBLE POUR CONSULTATION AU BUREAU  
MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES DE BUREAU.

**DONNÉ À SAINTE-ANGELE-DE-MERICI CE 25<sup>ème</sup> JOUR DU  
MOIS D'AVRIL DEUX DIX-HUIT.**

  
Denis Ouellet  
DIRECTEUR GÉNÉRAL &  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Denis Ouellet, directeur général & secrétaire-trésorier de la Municipalité de  
Sainte-Angèle-de-Mérici, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-  
haut mentionné, en affichant à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 25  
avril 2018, entre 9h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 2018.

  
DENIS OUELLET  
DIRECTEUR GÉNÉRAL &  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER